



déclaration de sinistre automobile

Par **dubsdubs**, le **16/06/2009** à **12:24**

Bonjour, monsieur, dames, le 18/01/2008, mon véhicule a fait l'objet d'une tentative de vol. J'avais fait un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et en avait fait passer un exemplaire à mon Ancienne assurance AGF, cependant je n'est jamais fait faire les réparations de mon véhicule avec mon assurance, la franchise m'étant trop élevée à régler(les réparation ne sont toujours pas faite à ce jour). Cependant, je voudrais réassurer mon véhicule dans une autre assurance DIRECT ASSURANCE et à cause de mon relevé d'information AGF où il est stipulé mon sinistre vol, je voulais savoir si AGF avait le droit, malgré aucunes interventions de leur part de signaler ce sinistre?
et que par conséquent ma nouvelle assurance va me faire payer plus cher ma cotisation auto. Que dois-je faire pour évite cette augmentation ? Merci pour vos services.
PS: c'est très urgent, encore merci.